



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Avant-propos

M. François Clerc

Citer ce document / Cite this document :

Clerc François. Avant-propos. In: Économie rurale. N°141, 1981. pp. 3-4;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2750>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_141_1_2750

Fichier pdf généré le 08/05/2018

AVANT-PROPOS

Une décennie après leur « invention », il avait paru intéressant à Georges SEVERAC, alors rédacteur en chef de la revue, de consacrer un numéro spécial d'Economie Rurale aux PLANS DE DEVELOPPEMENT. Ce numéro, il l'a littéralement voulu et c'est lui qui le « construit », faisant appel à quelques-uns de tous ceux qui ont eu à les concevoir et à les mettre en œuvre ou qui ont exercé une réflexion scientifique à leur propos. On trouvera leurs onze signatures ci-dessous.

Tel que le numéro apparaît aujourd'hui, l'intuition de départ de SEVERAC se révèle pleinement justifiée, le thème choisi est un thème plein de richesse et tout à fait susceptible de rassembler théoriciens et praticiens, économistes et agro-politologues, fonctionnaires et agriculteurs, Français et étrangers.

A vrai dire, le concept de plan de développement est en lui-même d'une grande banalité. De longue date, les agriculteurs qui s'installent ou qui investissent l'on fait en fonction d'un « plan », un plan de plus en plus formel au fur et à mesure que la comptabilité et le conseil de gestion se sont développés en agriculture.

La nouveauté, ce sera d'abord que l'établissement de budgets est devenu un outil des politiques agricoles. Adoptant une démarche pointilliste, les administrations entendent désormais moduler une à une un certain nombre d'exploitations.

Un certain nombre d'exploitations mais pas toutes ! La seconde originalité de la politique des plans de développement est sa sélectivité avouée. Pourtant le Conseil des Ministres européen avait déjà considérablement « limé » les propositions de la Commission pour élargir le nombre de bénéficiaires potentiels des avantages attachés aux plans de développement. Cela n'a pas empêché qu'en France tout au moins, ils soient d'abord « rejetés ». Agriculteurs et gouvernement auront eu apparemment beaucoup de mal à admettre que tous les agriculteurs n'aient plus le droit - souvent théorique - de courir leur chance mais que, seuls, ceux qui avaient un certain nombre d'atouts prennent le départ.

Comment s'est faite la conversion des esprits ? Pour ce qui est de l'administration française, une hypothèse peut être avancée : elle s'y serait ralliée quand il lui est apparu que le système d'aides nationales conduisait à verser au Crédit Agricole des subventions pour bonification d'intérêt, d'un montant toujours plus élevé. Le système antérieur de prêts bonifiés, il fallait le réformer ! La Communauté européenne était candidate pour en porter la responsabilité. Une chance rare pour un Gouvernement...

De leur côté les agriculteurs ont fini par « apprivoiser » les plans de développement : ce sont des organismes professionnels qui les mettent en œuvre et leur mécanisme s'est révélé suffisamment « manipulable » pour que chacun puisse souvent aboutir à ses

fins personnelles, même si elles ne coïncident pas tout à fait avec celles inscrites dans le plan...

Les plans de développement ne sont-ils que l'apparence désormais requise pour bénéficier des aides de l'Etat ou bien donnent-ils un cours nouveau aux choses ? Il n'est pas encore possible de dire si cette vision paradoxale des problèmes est fondée ou non. Le bilan provisoire qui peut en être dressé semble montrer qu'ils n'ont pas contrarié - tout au contraire - le mouvement d'intensification de la production.

Cet objectif au moins sera très certainement atteint et, corollairement, l'objectif de productivité. En contrepartie, les objectifs de parité et d'adaptation au marché sont estompés.

Que trouvera-t-on dans ce numéro ?

D'abord, un certain nombre d'informations sur ce qu'on pourrait appeler la phase politique et administrative des plans de développement. Qui a eu « l'idée » des plans de développement ? Dans quelle « logique » économique s'inscrit-elle ? Comment ont réagi les Etats-membres ? Qu'ont-ils décidé en définitive ? C'est ce que relate le premier article.

Reprenant le fil du récit au moment où le Journal Officiel de la République Française rend applicables en France les dispositions communautaires, Danièle GODARD nous décrit l'accueil qui leur fut réservé et les changements qui en résultent dans les rapports de force entre organisations professionnelles et dans les relations entre certaines formes de pouvoir et leurs administrés...

On sait le rôle éminent tenu par le Crédit Agricole dans le processus décisionnel. L'article d'Hubert PENEL relatif au département de la Somme en fournit une excellente illustration.

Les méthodes d'élaboration des plans de développement et, en particulier, le recours croissant à l'ordinateur, leur plus ou moins grande facilité d'utilisation par les agriculteurs font, entre autres, l'objet de l'article de J. SEBILLOTTE.

Le bilan chiffré que l'on peut établir, on le trouvera au plan européen dans l'article de F. CLERC et au plan français, dans celui de J. TRUFFINET.

Comme il se doit, les articles analysant en profondeur le phénomène « plans de développement » ont trouvé leur place dans ce numéro. G. BAZIN, J.C. KROLL et J.M. VIEL ont enquêté dans quatre départements (Aveyron, Somme, Saône-et-Loire, Vendée). Leurs constatations sont passionnantes...

Les plans de développement aboutissent-ils souvent aux résultats attendus ? Danielle GODARD est allée mesurer en Haute-Loire les écarts entre prévision et réalisation. Il n'est pas surprenant qu'elle en vienne à s'interroger sur le fonctionnement réel de l'exploitation agricole.

S'agissant de l'application de dispositions communautaires, un tel numéro sur les plans de développement se devait d'apporter quelques informations sur leur mise en œuvre dans d'autres pays de la Communauté. Le premier mérite de Klaus KLARE, d'Eckhart NEANDER et de Wilhem PETERS est de nous rappeler que dès 1970, c'est-à-dire deux ans avant l'adoption de la directive communautaire, la République Fédérale d'Allemagne s'était déjà engagée dans une voie assez semblable. Nous apprenons ensuite comment la directive communautaire a été, dans leur pays, transcrite dans les textes et appliquée sur le terrain. La partie de leur contribution qui n'est pas la moins intéressante est celle où, s'évadant du cercle étroit du monde agricole, ils décrivent les réactions de l'opinion publique face au nouveau système d'aides à l'agriculture.

Concernant les Pays-Bas, la démarche de J.C. PINGUET-ROUSSEAU est parallèle : quelles institutions s'occupaient antérieurement de remodeler les exploitations et en fonction de quelle politique ? Quelles sont désormais les procédures ? Quel parti, très rapidement, les agriculteurs en ont tiré et quels agriculteurs ?

Assurément, il eut été intéressant que d'autres articles fassent le point sur les plans de développement en Grande-Bretagne, en Belgique, en Irlande et au Danemark (on sait qu'il n'en existe pas encore en Italie et au Luxembourg).

Est-ce la seule lacune de ce numéro ? En définitive, la façon dont Georges SEVERAC l'avait conçu a permis de couvrir à peu près complètement le sujet. Mais il n'est pas épuisé pour autant. Il y a quatre questions au moins sur lesquelles la SFÉR pourrait revenir,

pour autant que les acteurs de la politique agricole et les chercheurs prendront la plume :

- Quels perfectionnements apporter aux outils méthodologiques ?
- Comment se passent la confection et l'approbation des plans de développement ?
- Comment expliquer que, selon les régions, les plans de développement soient plus ou moins bien acceptés ?
- Au regard de la diversité des situations individuelles et des contextes régionaux, quelles catégories d'agriculteurs en profitent ?
- Que deviennent les exploitations bénéficiaires de plans de développement ?

Par delà ces questions, nous sommes conduits à approfondir notre réflexion sur deux points : le fonctionnement de l'exploitation agricole et l'impact de la politique agricole.

Mais quelle politique agricole ? Celle dite des plans de développement comme l'ensemble de la politique des structures visent officiellement à la parité de revenu par la combinaison de l'intensification de la production et de la réduction de la population active agricole. Avec l'évolution des données économiques globales et les problèmes budgétaires de la Communauté européenne, n'y aura-t-il pas demain une remise en cause de certains éléments au moins de la politique des structures et de sa composante « plans de développement » ?

F. CLERC